

[Quoi de neuf?](#)

Air Canada continue de démontrer son leadership en développement durable et devient le premier transporteur aérien en Amérique du Nord titulaire de la certification environnementale de l'IATA (IEnvA), niveau 2



Nov 1, 2020



Déterminée à mener ses activités de façon durable et responsable, Air Canada a récemment entrepris un rigoureux processus de certification auprès de l'Association du Transport Aérien International (IATA) afin d'obtenir l'IEnvA de niveau 2, une certification environnementale d'avant-garde.

Le programme de certification environnementale de l'IATA (ou IEnvA) est un système de gestion de l'environnement spécialement conçu pour le secteur du transport aérien. Il est équivalent à la norme ISO 14001:2015 – Systèmes de management environnemental. Un système de gestion de l'environnement permet de définir les aspects environnementaux des activités d'une organisation et de gérer leur impact, d'établir les objectifs, les cibles et les indicateurs de rendement environnementaux d'une entreprise, et de s'acquitter des obligations en matière de conformité par une démarche d'amélioration continue, structurée et documentée.

« Grâce à l'IEnvA, Air Canada, en tant que citoyen du monde, démontre l'importance de la conformité environnementale et du développement durable dans ses activités, a déclaré Teresa Ehman, première directrice – Affaires environnementales, d'Air Canada. Cela nous permet d'adopter une approche organisée à l'égard de la gestion environnementale, de la communication de l'information et de l'atténuation des impacts environnementaux. Nous pouvons ainsi intégrer de manière plus officielle nos activités de conformité environnementale actuelles et nos initiatives de développement durable à l'exploitation d'Air Canada. »

Air Canada est le premier transporteur aérien en Amérique du Nord à obtenir la certification de niveau 2, laquelle représente le plus haut niveau de conformité à l'IEnvA et exige que le transporteur démontre une amélioration continue du rendement environnemental. L'IEnvA de niveau 2 exige qu'Air Canada élabore et mette en œuvre, en plus des critères de l'IEnvA de niveau 1, ce qui suit :

- Des critères d'évaluation des risques environnementaux et de l'importance environnementale.
- Des plans de gestion environnementale pour remédier à des problèmes environnementaux qui comprennent :
 - Des objectifs environnementaux et des plans connexes pour atteindre ces objectifs.
 - Des mécanismes de contrôle permettant d'atteindre et de maintenir un rendement et une conformité sur le plan environnemental.
- Des programmes de formation en matière d'environnement.

- Des plans de communication sur l'environnement.
- Des procédures d'intervention d'urgence.

Air Canada prend des mesures concrètes de lutte contre le trafic d'espèces sauvages

Dans le contexte de ses efforts pour obtenir la certification IEnvA, Air Canada a également reçu la certification de l'Association du transport aérien international (IATA) pour la prévention du commerce illégal d'espèces sauvages, qui implique des mesures concrètes de lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans le monde entier. Air Canada est également le premier transporteur aérien en Amérique du Nord à obtenir cette certification.

Créée l'an dernier par l'IATA, la certification tient compte des 11 engagements de la Déclaration du palais de Buckingham de United for Wildlife dont Air Canada est signataire et est délivrée aux transporteurs aériens engagés dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

« Nous sommes fiers d'être le premier transporteur aérien en Amérique du Nord à respecter en tous points cette norme de l'industrie par nos mesures concrètes de lutte contre le trafic d'espèces sauvages liées à l'effort mondial de préservation de la faune et de la biodiversité, a affirmé Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. Air Canada demeure résolue à mener ses activités de façon durable, responsable et éthique. Elle s'engage aussi à prévenir le trafic d'espèces sauvages et à sensibiliser le public à ce problème et à ses conséquences. Nous sommes déterminés à faire équipe avec des organismes de protection et d'autres intervenants clés pour mieux lutter contre le trafic d'espèces sauvages. »

Le module de commerce illégal d'espèces sauvages, mis au point avec le soutien du partenariat de réduction des possibilités de transport illégal d'espèces menacées (ROUTES) de l'USAID, est un volet du programme IEnvA de l'IATA, lequel comprend un processus de certification en deux phases qu'a terminées Air Canada.

En tant que transporteur mondial, Air Canada peut jouer un rôle prépondérant dans la prévention du commerce illégal d'espèces sauvages et de ses effets dévastateurs. Malgré les perturbations survenues en 2020, Air Canada Cargo a conçu et mis en œuvre plusieurs mesures de contrôle et procédures visant à réduire le risque de transport illégal d'espèces sauvages et de produits illégaux provenant d'espèces sauvages.

Le commerce illégal d'espèces sauvages génère des profits estimés entre 7 et 23 milliards de dollars et plus de 7 000 espèces en sont victimes chaque année.

Voici quelques-uns des engagements compris dans la Déclaration du palais de Buckingham :

- Adopter une politique de tolérance zéro quant au commerce illégal d'espèces sauvages.
- Améliorer la capacité de l'industrie à communiquer des renseignements sur les activités illégales.
- Encourager l'adhésion du plus grand nombre de membres du secteur du transport possible.

Toutes ces mesures sont conçues pour empêcher les braconniers et autres d'expédier leurs produits illégaux vers des marchés lucratifs. La protection de la faune et la préservation de la biodiversité ne sont pas les seuls secteurs touchés par le commerce illégal d'espèces sauvages. Le trafic d'espèces sauvages contourne les contrôles sanitaires aux frontières et entraîne un risque de transmission de maladies tant pour les animaux que pour les humains.

« Il existe un lien entre la façon dont on traite les espèces sauvages, la propagation des zoonoses et le risque d'éclosion de pandémies dans le monde », a souligné Teresa Ehman, première directrice – Affaires environnementales, d'Air Canada.

La sécurité et le bien-être des animaux ont toujours été au cœur des préoccupations environnementales d'Air Canada. En 2018, Air Canada Cargo est devenue le premier transporteur aérien à obtenir la certification CEIV Live Animals de l'IATA, répondant aux normes les plus strictes en matière de transport d'animaux vivants.

En outre, Air Canada applique une politique interdisant de transporter sur son réseau mondial en tant que fret tout trophée de lion, de léopard, d'éléphant, de rhinocéros et de buffle d'Asie ou tout primate non humain destiné à des études en laboratoire ou à d'autres fins expérimentales. Elle va ainsi bien au-delà de son engagement à protéger les espèces sauvages en voie de disparition selon la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).





MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 